

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 23 FEVRIER 2026,

18 heures

SALLE DE LA MAIRIE

∞∞∞∞



- Appel nominal / approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2025.
- Décisions prises par Mr le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées au titre de l'article L.2122.-22 du code général des collectivités territoriales.
- **POINTS A L'ORDRE DU JOUR :**
 - D.2026.01 : Désignation d'un secrétaire de séance**
 - D.2026.02 : Budget principal – vote du compte financier unique 2025**
 - D. 2026.03 : Présentation des Restes à Réaliser de 2025 vers 2026**
 - D.2026.04 : Budget principal – affectation des résultats 2025**
 - D.2026.05 : Fongibilité des crédits**
 - D.2026.06 : Remboursement de frais engagés**
 - D.2026.07 : Recours à un contrat d'apprentissage - autorisation**
 - D. 2026.08 : Convention d'assistance dans l'instruction des actes d'occupation des sols entre Caux Seine Agglo et la commune de Saint Nicolas de la Taille**
 - D.2026.09 : Convention de don de matériel informatique et électronique**
- **COMMUNICATION :**
 - Projet de réhabilitation du bâtiment brique et silex : proposition d'abandon du local casiers avec implantation à proximité d'une supérette,
 - SIVOSS : recrutement d'une responsable administrative polyvalente,
 - Approbation du PLUi : modalités de diffusion,
 - Elections municipales du 15 et 22 mars 2026 : organisation du bureau de vote.



Le Maire
Michel CAVELIER